AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1323
FR0000125460-FS0561

21 septembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2015, la société anonyme Vivendi (42 avenue de Friedland, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Groupe Canal +[1], SIG61[2] et Canal + Régie[3] qu'elle contrôle, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS (SECP) et détenir, directement et indirectement, 122 982 460 actions SECP représentant autant de droits de vote, soit 97,07% du capital et des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Vivendi	61 563 838	48,59
Groupe Canal +	61 412 005	48,47
SIG61	6 616	0,01
Canal + Régie	1	ns
Total Vivendi	**122 982 460**	**97,07**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SECP par la société Vivendi dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat qu'elle a initiée sur les titres de cette société[5] dont le règlement-livraison est intervenu le 21 septembre 2015.

[1] Société anonyme sise 1 Place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux.
[2] Société anonyme sise 59 bis avenue Hoche, 75008 Paris.
[3] Société par actions simplifiée sise 1 Place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux.
[4] Sur la base d'un capital composé de 126 690 768 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Cf. notamment D&I 215C1305 du 16 septembre 2015.